

# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL du 3 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le trois novembre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

**Étaient présents** : LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CARRION G., CECCANTI J.L., CANET A., CONSONNI E., GAGNOT Ph., GUIBERT Ch., LETOURNEUX F., LOUAZÉ M., LUILLIER M., MOISI Ch., PÉAN C., TERTEREAU G., VANDER ELST Ch.

**Étaient absents excusés** :

Jacques DEZÈRE

**Secrétaire** : Aurélie CANET

**Remerciements** :

☞ de Juste et Fabienne LHUISSIER pour Jean,

☞ de l'Union Départementale Fédérée des Associations pour le Don du Sang Bénévole du 72 pour la subvention 2015 (114 €)

☞ de M. et Mme Pierre BOUTEILLÉ pour l'attention de la Commune lors de la décoration de M. BOUTEILLÉ

☞ du Sporting Club Marollais pour la même chose

### 1° - **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE** :

Lors du précédent Conseil Municipal a été évoquée la loi « NOTRE » qui conduit à une actualisation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en vue de rationaliser les intercommunalités et de renforcer l'intégration communautaire.

Les E.P.C.I. (*Etablissements Publics de Coopération Intercommunale*) doivent rassembler au moins 15 000 habitants.

Le représentant de l'État dans le Département, le Préfet après une large concertation des Élus locaux a proposé à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) le rapprochement des Communautés du Pays Marollais, du Saosnois et du Maine 301.

Les Conseils Municipaux des communes concernées doivent donner leur avis sur ce schéma.

Ces avis seront ensuite transmis pour avis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Le schéma sera ensuite arrêté par décision préfectorale avant le **31 mars 2016**.

### Caractéristiques de nos 3 Communautés :

Communauté de Communes du **Pays Marollais** ⇒ Population totale **6 637 hab.** (17 Communes)  
Communauté de Communes du **Saosnois** ⇒ Population totale **13 790 hab.** (25 Communes)  
Communauté de Communes **Maine 301** ⇒ Population totale **8 685 hab.** (10 Communes)

Population totale ..... **29 112 hab.**

A noter que deux Communes de l'Orne, *Origny-le-Roux* et *Suré* font partie de la Communauté de Communes du Saosnois.

Les trois Communautés ont décidé déjà de se regrouper au sein d'un Scot (*Schéma de Cohérence Territoriale*).

### Fiscalité :

La Communauté de Communes du Saosnois et la Communauté de Communes du Pays Marollais sont en Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ) alors que la Communauté de Communes Maine 301 est en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

> Mairie-conseils **Répartition des impôts locaux selon les régimes fiscaux**

		FB	FNB	TH	CET	FPZ/FUE
Fiscalité additionnelle	Communes	oui	oui	oui	oui	non
	Communauté	oui	oui	oui	oui	non
Fiscalité additionnelle + fiscalité professionnelle de zone (FPZ) et/ou fiscalité unifiée des éoliennes (FUE)	Communes	oui	oui	oui	oui	non
	Communauté	oui	oui	oui	oui	oui
Fiscalité professionnelle unique (FPU)	Communes	oui	oui	oui	non	non
	Communauté	oui	oui	oui	oui	non

De même, la Communauté de Communes du Saosnois et la Communauté de Communes Maine 301 sont sous le régime TiEOM (*Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères*), la Communauté de Communes du Pays Marollais de la REOM (*Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères*).

Une harmonisation sera nécessaire.

**Rappel :** Sur la Commune de Marolles-les-Braults, la CFE représente 215 730 €, les autres taxes (IFER, CVAE, TASCOT) représentent 186 501 € soit un total de **402 231 €**.

### Compétences :

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) existants ont des compétences similaires en matière d'aménagement de l'espace, de développement économique, de santé, de collecte et traitement des déchets ménagers, d'assainissement non collectif, d'accès aux technologies

de l'information et de la communication, d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

**Tous les Conseillers constituant la Communauté de Communes sont conviés  
LUNDI 23 NOVEMBRE 2015, à 20 h 30 à une réunion à Saint-Cosme.**

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal rédigé par la préfecture sera transmis à chaque élu sur sa boîte mail.**

**La décision du Conseil Municipal sera prise le 1<sup>er</sup> décembre 2015**

**2° - LOYER DU RESTAURANT « LES JARDINS DE MAROLLES » : (Délib. n° 2)**

Le Conseil Municipal a consenti au restaurateur, un allègement de son loyer pendant l'année 2015. M. GUIBERT souhaiterait acquérir les murs. Une estimation des Domaines est en cours.

Monsieur le Maire propose que l'allègement consenti sur 2015 soit prolongé sur 2016 à la condition que cette vente se fasse. Dans le cas contraire, le montant initial du loyer sera rétabli dès le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

**Mme GUIBERT est sortie de la salle des délibérations du Conseil Municipal, la question la concernant. Elle n'a pris part ni aux débats, ni au vote.**

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal après avoir ouï l'estimation proposée par le Service France Domaine fixe le prix de vente à 180 000 €.**

**Si les murs sont vendus courant 2016, le loyer courant d'ici la vente effective est maintenu à 1 000 €/mois, sinon dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est rétabli à 1 500 €/mois.**

**3° - FRAIS DE FONCTIONNEMENT – ÉCOLE DE BEAUMONT-SUR-SARTHE : (Délib. n° 3)**

La Commune de Beaumont-sur-Sarthe nous demande 652,34 € de frais de fonctionnement pour la scolarité de deux jeunes Marollais qui suivent, dans un de leurs Établissements une classe « CLIS » qui n'existe pas à Marolles-les-Braults.

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal accepte de verser les frais de fonctionnement pour la somme globale de 652,34 €.**

**4° - TAXE D'AMÉNAGEMENT :**

Le montant de la Taxe d'Aménagement s'obtient en multipliant la surface taxable de la construction (*ou de l'aménagement*) par une valeur forfaitaire fixée annuellement par arrêté ministériel (*année 2015 : 705 €*) et par le taux voté par les Collectivités Locales (*Conseil Départemental – Communes*).

Si vous souhaitez augmenter le taux, vous devez le faire avant le 30 novembre 2015.

**Taux de la Commune :**

Zone 1 ⇒ 1 %

Zone 2 ⇒ 2 % (*lotissement le Petit Clos + futurs lotissements*)

Taux du Département : 1,5 %

Les deux se cumulent.

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal maintient les taux en vigueur pour 2016.**

## 5° - COMPTE RENDU COMMISSION DES TRAVAUX (19 octobre 2015)

**Responsable : Claude MAUDUIT**

**Étaient présents :** Jean-Michel LEFEBVRE, Claude MAUDUIT, Christelle DERUYE, Christian JONCHERAY, Jacques DEZÈRE, Jean-Claude BOULARD, Émilie CONSONNI, Chantal MOISI, Aurélie CANET

**Étaient absents excusés :** Michel LUILLIER, Michel LOUAZÉ, Guillaume TERTEREAU

La Commission des travaux faisait le point sur divers travaux en cours à réaliser fin 2015 voire 2016.

### 1. **DEVIS de M. Kévin AVIGNON** pour le lotissement du « Petit Clos » :

M. AVIGNON a été sollicité pour réaliser l'engazonnement mais également la plantation des haies et le fleurissement de ce lotissement.

La Commission des travaux retient son devis pour la somme de : **9 831,13 € TTC**

qui comprend :

- 700 m<sup>2</sup> de gazon
- Préparation de sol pour haies et massifs,
- Pose de paillage toile tissée,
- Haie basse autour du bassin (80 ml)
- Haie persistante en bordure RD 27 (143,50 ml)
- Haie basse chemin rural (78,50 ml)
- Massif 30 m<sup>2</sup> (au coin du lot n° 12)
- 2 Massifs (6,20 m<sup>2</sup> - lot n° 14 – lot n° 15)
- Forfait entretien 1<sup>ère</sup> année (tonte, entretien toiles tissée et végétaux)



Photinia red robin



Viburnum tinus



Lavande richard grey



genista lydia



Euonymus japonica aureomarginata



escallonia compacta coccinea



Deutzia crenata nikko



forsythia marée d'or courtasol



Spirée gold flame



Potentille fruticosa hoppley et princess



Rosier the fairy



Viburnum opulus



Choisya ternata sundance



Cotoneaster dammeri major

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal approuve la démarche de la Commission et confirme l'approbation du devis.**

**2 SIGNALÉTIQUE :**

Le Département est prêt à poser ses panneaux directionnels. Les nôtres ne pouvant figurer sur leur support, nous devons prévoir notre propre signalétique et en profiter pour l'actualiser.

Les propositions de la Municipalité peuvent être consultées en Mairie.

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Les propositions de signalétiques sont exposées dans la salle du Conseil. Des modifications peuvent être faites.**

**3 LOCAL PODOLOGUE :**

En cours de réalisation. La Société LEROUX gère l'isolation du pignon où le garage a été abattu. La Société LHOMME travaille sur l'intérieur (*cloisons, fenêtres, sols*). L'Équipe Technique de la Commune a pris en charge l'électricité et la plomberie.

VEOLIA traite le déplacement du compteur d'eau.

- Estimation de France Domaine hors travaux : 76 000 € (+ ou - 10 %)
- Travaux LHOMME : 23 824,83 € HT
- Travaux LEROUX : 6 565,48 € HT
- VEOLIA : 704,00 € HT

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'estimation du Service France Domaine qui évalue la valeur de ce bâtiment à 76 500 € mais sans tenir compte de la suppression du garage, abattu pour agrandir l'impasse Gauguse.

Appliquant la variation possible de + 10 % ou - 10 %, le Conseil Municipal fixe le prix de base de cession à 68 850 € (76 500 € - 10 %), y ajoute les travaux effectués par la Sté LHOMME (23 824,83 € HT) ce qui fait 92 674,83 € arrondis à 92 675 €.

La vente se fera sous forme de crédit-bail sur 15 ans, réparti comme suit :

⇒ Pendant les 24 premiers mois, le loyer sera de 400 €/mois soit 4 800 €/annuellement x 2 ans = 9 600 €.

⇒ Solde : 92 675 € - 9 600 € = 83 075 €/13 ans = 6 390,38 €/an soit 532,53 €/mois arrondi à 533 €.

Si à l'issue des 15 années, l'acquéreur s'est acquitté de l'intégralité des loyers, le bien lui sera acquis (*en sus les frais d'actes et autres*). Par contre une seule défaillance rendra caduque le crédit-bail.

**4 RASED :**

Le local est pour ainsi dire achevé. L'Équipe Technique est au stade de la peinture. Il devrait être achevé première semaine de novembre.

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal en prend note

**5 PARKING POIDS LOURDS :**

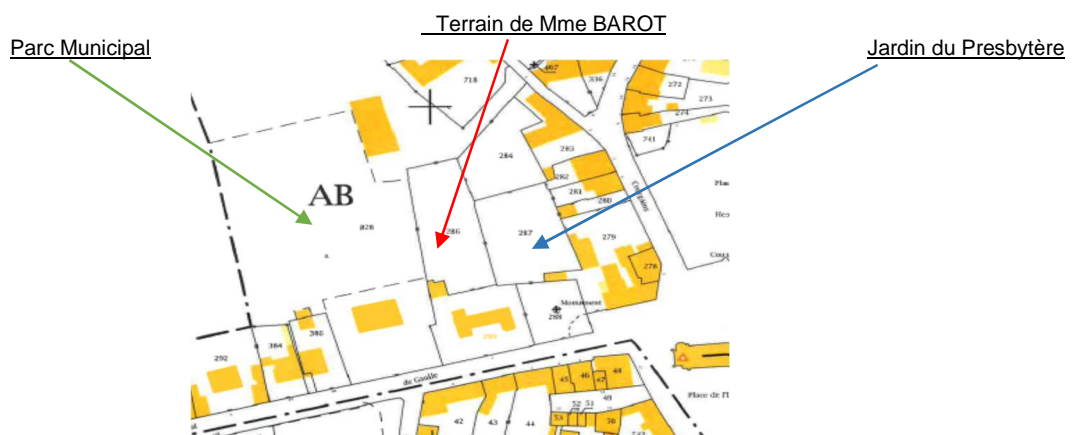
Rue de Bonnétable. Il va être agrandi par l'Entreprise CORDIER semaine 44, en même temps que le cheminement rue Chardon vers la Salle Jean-de-la-Fontaine.

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Conseil Municipal confirme la position de la Commission des Travaux.

**6 JARDIN DU PRESBYTÈRE :**

La maison appartenant à Mme BAROT est en cours d'acquisition. La Commission souhaiterait acquérir sur cette propriété, une petite parcelle de terrain qui permettrait de relier le Parc Municipal au Jardin du Presbytère sans passer par la voie publique.



Le presbytère est sollicité par C.A.S.C.AD.E qui souhaite y être transféré.

En contrepartie, la Commune récupérerait une partie du terrain, où est sise la maison médicale et qui à l'époque avait été donnée à la Communauté de Communes (3 000 m<sup>2</sup>±)

Sur ce terrain, quelques lots pourraient être proposés à la construction.



**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal entérine les propositions de la Commission des Travaux qu'il juge intéressantes.**

**7 TRAVAUX DE VOIRIE :**

Tous les travaux de voirie sur les voies communales ont été réalisés par COLAS. Notre voirie communale est en bon état.

En 2016 sortiront les réfections :

- de la rue d'Ebernhahn (*le comptage sera effectué du 2 novembre 2015 au 12 novembre 2015*),
- de la rue Paul Chevalier,
- du boulevard de la Gare,

dans le cadre des enfouissement de réseaux.

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Les travaux sont entérinés. Il est demandé également, un comptage des camions rue de Bellevue pour connaître le flux exact de ces véhicules amenés à emprunter la rue du Minot et la rue d'Ebernhahn.**

**8 CHEMINEMENT DE L'ANCIENNE MAISON « GOURDEAU » au CENTRE BOURG :**

Des enfants viennent à pied de « la route de Mécorbon – VC n°8 » au bourg, à l'école et au collège (- de 2 kms du bourg – pas de car scolaire) les parents souhaitent un accès sécurisé.

Ce ne peut se faire que si la route départementale est intégrée dans l'agglomération et redevient de responsabilité communale. Pour ce faire le panneau d'agglomération doit être repoussé après l'entrée de la VC n° 8 (route de Mécorbon) sur la route départementale.

Ensuite un busage de berme pourra être réalisé et une petite haie, plantée (*comme rue de Bonnétable*).

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**La demande est approuvée par le Conseil Municipal. Certains Conseillers suggèrent de limiter la vitesse sur ce tronçon, à 50 km/h, d'autres seulement à 70 km/h.**

**Une délibération va être prise pour repousser les limites de l'agglomération de l'autre côté de la VC n° 8 mais sur la RD 27.**

**9 VIDÉO-PROTECTION :**

La Société CITÉOS est en attente de la licence qui va permettre d'actionner notre système.

Une difficulté : M. et Mme BOUTET ne veulent pas de caméra installée sur leur mur. Nous avons dû trouver un autre endroit (*mât côté maison « Nicolas »*)

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal en prend note.**

**10 TOURNIQUET SARREL – DÉSAMANTAGE :**

Pendant trois semaines à compter de la semaine 44, SARREL procède au désamiantage d'un bâtiment situé en pignon de l'usine rue Basse/rue Paul Chevalier.

La circulation va être bloquée et déviée par la rue Jeanne d'Arc.

La pose du tourniquet sur le trottoir devant la sortie de l'usine pour inciter le Personnel à traverser aux feux est donc différée d'autant.

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal en prend note.**

**11 MAISON – CHEMIN DE L'ENFER :**

Elle avait été proposée à la Gendarmerie comme terrain d'entraînement pour ses hommes. C'est chose faite.

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal en prend note.**

**12 CAROTTAGE VOIRIE (AMIANTE) – Rue Paul Chevalier, Boulevard de la Gare, rue du Minot, rue d'Ebernhahn**

Ces rues vont être refaites. Nous devons nous assurer que l'ancien revêtement n'est pas amianté. Si c'est le cas, il devra être désamianté avant d'être évacué.

Il semblerait que, sur notre secteur géographique peu de revêtements soient touchés.



**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal en prend note.**

**13 COMPTAGE DES CAMIONS RUE D'EBERNHAHN :**

Il commencera le 2 novembre 2015 pour une dizaine de jours.

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal en prend note.**

**14 ABRIBUS & BANCS RUE D'EBERNHAHN-CIDRERIE :**

Vandalisés, ces deux mobiliers urbains vont être reconstruits par les Services Municipaux dans du bois dur.

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal en prend note.**

**15 ANCIENNE SALLE DES FÊTES (à côté de la Halte-Garderie) :**

Qu'en faire ?

Parmi les hypothèses émises, la démolition, puis le transfert du terrain dégagé à Sarthe Habitat pour y faire des logements dans la gamme demandée, semble le plus judicieux.

Pour l'instant, elle abritera le tir-à-l'arc, l'épaisseur de ses murs supprimant tout risque d'accident.

Proposition émise par Mme Françoise GESLAND, Architecte, interrogée :

➤ Démolition pure :

1 500 € permis de démolir – pour lancer les marchés de démolition

Démolition estimée à 80 000 €, si plus, honoraires sur cette tranche supérieure, 5,7 % du dépassement.

➤ Restructuration du local + de l'environnement urbain : 4 500 €

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal se prononce pour la démolition pure et simple.**

**16 RESTAURATION DU MILLE CLUB :**

Bâtiment abritant « l'Espace Jeunes ». A voir – La structure en vaut-elle la peine ? Mais sinon, où mettre les jeunes ?

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal s'accorde un temps de réflexion pour savoir ce qu'il convient de faire et où il faut installer les jeunes.**

**17 1<sup>er</sup> ÉTAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE :**

Pour qu'il reste accessible, la bibliothèque doit être dotée d'un ascenseur. Ce projet doit figurer dans le diagnostic accessibilité exigé par la loi.

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**La réponse est reportée en décembre. Toutes les propositions concernant l'accessibilité de nos bâtiments qui posent problème, seront examinées en même temps.**

**18 RÉHABILITATION DU STUDIO - SITUE EN PIGNON DE LA « MAISON DES ASSOCIATIONS » :**

En fait, deux studios peuvent être réalisés à moindre coût sur ce site, puisque deux accès différents existent. Ils permettraient d'accueillir des stagiaires. Le projet sera confié à l'Équipe Technique Communale.

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Il suit la proposition de la Commission des Travaux. Les travaux seront confiés à l'Équipe Technique Communale.**

**19 MAGASIN DE PRODUCTEURS :**

Le changement de la porte d'entrée non conforme aux critères d'accessibilité est éminent. Il faut aussi constituer l'association, sans laquelle ce projet ne peut évoluer.

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le bureau est « trouvé » :**

- ☛ **Président : Mme Chantal MOISI**
- ☛ **Secrétaire : Mme Gersende CARRION**
- ☛ **Trésorière : Mme Aurélie CANET**

**20 ACCÈS LOTISSEMENT « LE BOURG NEUF » - ROUTE DE COURGAINS :**

Il est demandé de supprimer les joncs qui altèrent la visibilité au débouché du lotissement sur la RD. Ce sera fait.

Il est aussi demandé de planter une haie sur la partie non constructible, pour isoler le lotissement de la RD. Ce sera fait.

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal accepte**

**21 PANNEAU D'INTERDICTION – PLACE DE L'ÉGLISE :**

Mme TERTEREAU déplore que le panneau interdisant d'emprunter la voie qui passe devant son institut pour aller sur la place des Tilleuls, dans ce sens, ne soit pas respecté.

Elle craint un accident et propose d'en implanter un autre contre son mur, ce qui serait peut-être plus visible.

La Commission y est favorable. La gendarmerie est prévenue.

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Un autre panneau va être implanté. Excellente suggestion.**

**22 DESSERTTE FOYER D'HÉBERGEMENT RUE DES POMMES D'AMOUR ET LE C.A.T. « SERILLAC PRESTATIONS » :**

Certains résidents du Foyer rejoignent ou rejoindront prochainement le C.A.T. en fauteuil roulant électrique (2).

Certains Commissaires proposaient de créer une piste spéciale dans le carrefour rue de Verdun/rue du Minot/rue de Bonnétable pour sécuriser leur parcours là où les trottoirs sont trop étroits.

La Commission ne voit pas comment faire sans réaliser des travaux très importants.

**REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Tout n'est pas possible, ce qui est demandé là en fait partie.**

**6° - COMPTE RENDU COMMISSION CULTURE-SPORTS-LOISIRS (26 octobre 2015) :**

**Responsable : Christian JONCHERAY**

**Étaient présents** : Jean-Michel LEFEBVRE, Claude MAUDUIT, Christelle DEROYE, Christian JONCHERAY, Michel LUILLIER, Gersende CARRION, Christina VANDER ELST, Jean-Claude BOULARD, Chantal MOISI

**Étaient absents excusés** : Emilie CONSONNI, Cécile PÉAN

**1. FONCTIONNEMENT LOCAL FOOT :**

Le local fonctionnera sous la responsabilité du S.C.M. (*Sporting Club Marollais*)

**2. ÉPREUVE CYCLISME EN 2016 :**

Oui, pour une épreuve en 2016. La salle « B » serait le point d'organisation pour les dossards et les récompenses. Les frais d'organisation de la course reviennent à la Patriote de Bonnétable à 100 € le samedi avec la FSGT (*Fédération Sportive Gymnique du Travail*) et à 400 € le dimanche avec la Fédération Française de Cyclisme.

*Rappel* : en 2015, la Commune a versé une subvention de 600 € à la Patriote.

**3. ÉTUDE SUR UNE PETITE ESTRADE AU GYMNASÉ :**

Difficile à mettre en place, voir pour des bancs plus hauts tout le long du terrain. Après concertation avec le Comité Départemental de Basket, il s'avère que pour la sécurité, il faut respecter deux mètres entre le terrain et les gradins.

#### 4. RÉFLEXION SUR LES FOULÉES MAROLLAISES :

La Commission est intéressée par ce projet, il faut le finaliser, étudier les démarches et le coût

#### 5. QUESTIONS DIVERSES :

Secourisme : Formation « initiation aux gestes qui sauvent »

#### REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Les différentes propositions émises par la Commission sont entérinées. Toutefois, concernant l'estrade au gymnase, il convient de s'assurer avant d'installer n'importe quel système, que celui-ci est compatible avec la sécurité des joueurs.

Pour l'épreuve de cyclisme en 2016, le dimanche semblerait plus approprié que le samedi. Voir avec les organisateurs.

Une autre épreuve est suggérée : « Le Canicross » : on court avec son chien. Pour les foulées Marolaises, on peut y inclure les scolaires ?

#### 7° - EXTENSION DU CONTRAT DE MME MÉLANIE BLOTTIÈRE : (Délib. n° 1)

Pour une période courant du 4 novembre 2015 au 17 novembre 2015, Mme Mélanie BLOTTIÈRE bénéficiera d'une extension de son contrat de 15 heures, pour remplacer Nadine LIGOT, en congés maladie.

Le Conseil Municipal donne également son accord pour une extension de 5 heures sur décembre pour l'absence annoncée d'un agent.

#### 8° - ÉLECTIONS RÉGIONALES :

Elles auront lieu le 6 décembre avec un probable 2<sup>e</sup> tour le 13 décembre 2015.

#### 9°- STATUT DE CATHERINE MALENFANT :

Mme Catherine MALENFANT est actuellement dans la filière « Animation ». Elle voudrait intégrer la filière « Culturelle ». Ce transfert n'entraînerait aucune modification sur son salaire.

Le Conseil Municipal doit donner son accord, l'intitulé de son poste étant alors à modifier.

#### REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte ce transfert de filière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le poste dans son intitulé sera modifié mais ses missions dans l'immédiat resteront identiques.

## **10° - REMPLACEMENT EN INTERNE DE CATHERINE IEMETTI :**

Mme Catherine IEMETTI part en retraite au 1<sup>er</sup> avril 2016. M. Jean-Michel GUEDE, Adjoint Technique de 2<sup>e</sup> classe souhaite la remplacer et demande à faire un essai de 3 mois. Sa polyvalence en fait un candidat intéressant à ce poste.

### **REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal accepte de transférer M. Jean-Michel GUEDE à la Salle Polyvalente, dans un premier temps, à sa demande, pour trois mois à l'essai.**

## **11° - ACQUISITION DE 4 NOUVEAUX RADARS PÉDAGOGIQUES :**

Le prix sera communiqué en séance. Un radar par axe principal de Marolles-les-Braults serait installé.

### **REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal accepte. Les radars seront mis sur les principaux axes de la Commune.**

## **12° - QUESTIONS DIVERSES :**

- Une information aux gestes qui sauvent et plus généralement au secourisme est proposée à la Population à travers 4 séances assurées par M. Jean-Claude BOULARD (*Officier Honoraire Sapeurs-Pompiers*)

Les personnes intéressées doivent se faire inscrire pour les jours, heures suivants :

- Samedi 28 novembre 2015 : 9 h/12 h - 14 h/17 h
- Samedi 12 décembre 2015 : 9 h/12 h - 14 h /17 h

Un budget est ouvert par la Commune pour le faire.

- Il est demandé une lumière extérieure à la classe SCAN située à côté de l'École Notre-Dame, là où a lieu la danse.

- Il est signalé des tapons d'herbe dans les fossés, un débroussaillage un peu « musclé » du chemin piétonnier. M. MAUDUIT rencontrera notre prestataire de service.

### 13° - BOÎTE À IDÉES :

La boîte à idées fait remonter les besoins suivants :

☞ ***Problème de l'accessibilité à la bibliothèque pour les « poussettes » et les gens à mobilité réduite.***

Dans le cadre de l'accessibilité, un diagnostic est en cours qui débouchera en 2016 sur l'installation probable d'un ascenseur pour desservir cette structure.

☞ ***Excès de vitesse – Rue de Courgains***

Une réflexion va être engagée pour tenter de réduire la vitesse sur cet axe très « filant ».

☞ ***Un rond-point en face l'Église est demandé - Pourquoi pas ?***

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le trois novembre deux mille quinze.

J.M. LEFEBVRE,                      C. MAUDUIT,                                      Ch. DEROYE,                                      Ch. JONCHERAY,

J.C. BOULARD,                      G. CARRION,                                      J.L. CECCANTI,                                      A. CANET,

E. CONSONNI,                      Ph. GAGNOT,                                      Ch. GUIBERT,                                      F. LETOURNEUX,

M. LOUAZÉ,                      M. LUILLIER,                                      Ch. MOISI,                                      C. PÉAN,

G. TERTEREAU,                      Ch. VANDER ELST,